

LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'OFFICE POUR RAISON DE SANTÉ ET SON RENOUVELLEMENT

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière précise son objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le récapitulatif des arrêts de travail ainsi que le dernier arrêt (joindre la copie des arrêts non encore transmis au Conseil Médical - Formation restreinte),
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées dans la structure,
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du Conseil Médical - Formation restreinte) concernant l'agent.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.